

COMMISSION BANCAIRE

Paris, le 26 juin 2009

Communiqué de presse

Rapport annuel 2008 de la Commission bancaire

L'année 2008 a été marquée par l'intensification des turbulences financières nées de la crise des *subprimes*, conduisant nombre d'établissements de crédit, notamment outre-Atlantique, à enregistrer des dépréciations et des ajustements de valeur de montants parfois très importants. La confiance dans le système financier s'en est trouvée profondément affectée, au point de mettre à mal le fonctionnement du marché interbancaire, tout particulièrement après la défaillance de la banque américaine Lehman Brothers, survenue au mois de septembre.

Face à cette évolution, les Gouvernements et les Banques centrales, en France comme à l'étranger, ont pris des mesures sans précédent, tant pour conforter le refinancement à court terme et moyen terme des établissements que pour renforcer leurs fonds propres. Ces interventions, très largement coordonnées au plan européen, ont permis de créer les conditions d'une normalisation progressive du fonctionnement des systèmes bancaires.

Dans ce contexte, également caractérisé par un ralentissement économique, les établissements de crédit français ont vu leur rentabilité se réduire, tout en continuant néanmoins à enregistrer un résultat net positif (3,6 milliards d'euros pour l'ensemble des huit principaux groupes). Les grands groupes français ont pu en effet amortir, grâce au dynamisme de la banque de détail, les moins bonnes performances des opérations de banque de financement et d'investissement.

La solvabilité du système bancaire français a été maintenue et même légèrement confortée : le ratio *Tier one* des huit principaux groupes s'établit en effet à fin 2008, à 8,3 %, contre 8 % un an auparavant. Au-delà, la résistance des banques est confirmée par les différents *stress tests* que mènent les services de la Commission bancaire de longue date.

De manière plus générale, l'année 2008, première année de pleine mise en œuvre du dispositif « Bâle 2 », a rappelé ou fait émerger plusieurs enjeux pour les établissements et les superviseurs.

Pour les premiers, elle a tout d'abord rappelé qu'une gestion des risques ne pouvait être véritablement efficace que dans le cadre d'une gouvernance robuste. Celle-ci doit notamment reposer sur la pleine implication des organes décisionnels dans le suivi des risques et sur l'existence d'une « filière risques », en charge de leur mesure et leur analyse, forte et indépendante des lignes métiers. La politique des rémunérations est un autre exemple du lien qui doit être fait au plus haut niveau entre stratégies et prises de risques.

Le ralentissement économique, qui se traduit notamment par une augmentation des défauts d'entreprises en France et à l'étranger, et donc par un accroissement du risque de crédit, rend une grande vigilance plus que jamais nécessaire.

La crise a également rappelé, pour les banques et plus généralement les acteurs de la sphère financière, tous les avantages à tirer d'une transparence accrue dans la présentation au marché des données financières et de risques. Il s'agit d'un des facteurs-clés de nature à restaurer la confiance. Sous l'égide des instances internationales et européennes, et notamment du Comité européen des contrôleurs bancaires (CECB), des initiatives ont été engagées, destinées à améliorer les pratiques des établissements en la matière. Les progrès accomplis au cours de la période récente doivent être consolidés et poursuivis.

De même, la crise a souligné la nécessité d'une coopération renforcée au plan international, tant en ce qui concerne la supervision des groupes transfrontaliers que pour ce qui est de l'évolution de la réglementation bancaire et ce, aussi bien dans le cadre du Comité de Bâle que du CECB. De ce point de vue, au-delà du renforcement de certains aspects de l'Accord de Bâle 2, tels que le régime de la titrisation ou la définition du *Tier one*, 2008 a été marquée par l'intensification des travaux sur la gestion du risque de liquidité. Le cadre prudentiel français relatif au suivi du risque de liquidité a été d'ailleurs rénové et entrera en vigueur en 2010.

Naturellement, pour la Commission bancaire et son Secrétariat général, la mise en œuvre du pilier 2 de Bâle 2 pour les principaux groupes bancaires a constitué une action majeure dans ce contexte de crise. Ce processus a ainsi permis, sur la base d'une analyse des risques, banque par banque, d'arrêter des mesures appropriées, pouvant notamment se traduire par la fixation d'un niveau ad hoc de ratio de *Tier one.* À cette occasion, les résultats des différents types de *stress tests* déjà évoqués ont bien entendu été utilisés.

Au total, si, en 2008, la violence de la crise n'a bien entendu pas épargné les banques françaises, celles-ci ont su jusqu'à présent surmonter ses conséquences, en maintenant notamment un bon niveau de solvabilité. Une grande vigilance dans la gestion de tous les risques reste cependant plus que jamais nécessaire.

Contacts presse

Corinne Dromer: 01 42 92 44 30 / 06 74 00 33 74

Service de presse: 01 42 92 39 00